SELON LE PRÉSIDENT DU CNIL

L'autosuffisance en lait possible «à moyen terme»

Un sachet de lait subventionné tire la production laitière nationale vers le bas, a conclu le président du Comité national interprofessionnel du lait (CNIL), Mahmoud Benchakour, dans un entretien accordé à la Chaîne III de la Radio algérienne. Produit d'une grande nécessité et surtout de large consommation, il serait extrêmement sensible de lever toute subvention.

Pour réaliser l'autosuffisance en la matière, il a néanmoins insisté sur le développement des cultures fourragères.

«Il nous faut mettre 200 000 ha irrigables à la disposition des éleveurs pour qu'ils puissent nourrir convenablement un million de vaches à lait.

Cela sera suffisant pour couvrir les besoins nationaux. Et c'est réalisable dans 5 ou 6 ans si on mobilise les moyens financiers nécessaires», a-t-il estimé.

L'Algérie, qui compte 26 000 éleveurs, dispose actuellement d'un troupeau de 200 000 à 250 000 BLM (bovin laitier moderne) dont la vache produit 5 000 à 6 000 litres de lait par an, et 500 à 600 000 autres têtes croisées produisant 4 000 litres chacune en moyenne. Soit une production de l'ordre de 700 millions de litres par an (le tiers des besoins nationaux en lait). Ils étaient 40 000 éleveurs dans les années 1970/1980. L'Algérie réalisait alors son autosuffisance.

«Il y a 20 ans, les Européens ont fait un effort considérable de subvention et les cours du lait ont fortement baissé sur les marchés internationaux. Nous avons ainsi fait cap sur l'importation, délaissant notre production. Mais avec la flambée des prix ces dernières années, la tendance s'est inversée. Or, on s'est réveillé sur le coup d'une réalité amère : une chaîne de production complètement détruite. C'était une erreur», a-t-il regretté. Relever le défi, par contre, suppose, selon M. Benchakour, de bien organiser la filière : «Elle pèche par faiblesse d'organisation. Nous sommes en train de la mettre en place avec l'installation bientôt d'un comité interprofessionnel pour la production fourragère qui viendra en appoint aux CNIL et CRIL (comités régionaux interprofessionnels du lait), il existe 9 à travers le pays (un comité pour 4-5 wilayas) qui débattent des problèmes de la filière lait et transmettent les préoccupations des différente intervenants au CNIL, lequel les transmet au ministère de l'Agriculture s'il n'arrive pas à les prendre en charge.»

Photo : New Press

Il a, enfin, suggéré de prospecter dans la région sud des terres irrigables, dans les zones où il y des nappes souterraines et optimiser les eaux traitées par les stations d'épuration ainsi que la révision de la prime à l'irrigation (6 000 DA/ha actuellement) pour encourager la production fourragère : «Plus elle est rentable, plus les éleveurs s'investiront. Et cela va aider à fixer les populations dans les zones rurales parce que l'élevage est l'activité la plus pénible de l'agriculture et nécessite surtout une présence permanente aux côtés des troupeaux.»

L. H.

UN CODE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Une «urgence» selon le réseau NADA

Afin de rendre justice aux enfants, le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant NADA interpelle les pouvoirs publics à rouvrir le dossier du projet de loi sur le code des droits de l'enfant.

Selon le président du réseau NADA, un code sur les droits de l'enfant a été préparé depuis 2006 par le ministère de la Justice avec la participation de la société civile. Ce projet n'a, cependant, connu aucune suite depuis. Abderrahmane Arrar, qui a animé, hier, une conférence-débat au forum du quotidien DK News sur la protection des droits de l'enfant, lance un appel à l'égard des pouvoirs publics pour rouvrir le dossier dont, dit-il, certains articles nécessitent une révision.

Selon M. Arrar, ce projet de loi «apporte beaucoup de solutions aux nombreux problèmes que rencontrent les enfants aujourd'hui, liés notamment à la protection judiciaire et sociale et aux programmes de structures d'accueil». Victimes de toutes formes de violences ou exploités dans des réseaux de mendicité, le président du réseau NADA, estime que ce code est une protection pour les enfants. Selon lui, les pouvoirs publics doivent intervenir pour mettre fin aux atrocités affrontées par cette frange vulnérable de la société.

Pour une meilleure prise en charge de ses besoins, l'intervenant plaide pour l'association des enfants dans la prise de décision. «Aucune APC n'a intégré dans ses structures un département de droits de l'enfant » regrette M. Arrar.

Avant de s'interroger «est-ce que tous les plans mis en place prennent en considération le développement de l'enfant ?» Pour le président du reseau NADA «il y a beaucoup de lacunes». Parmi elles, le déficit enregistré au niveau des centres d'accueil ainsi que l'absence de tribunaux pour enfants.

«Nous n'avons ni avocats, ni huissiers de justice ni de procureurs spécialisés en droit de l'enfant» déplore le conférencier. Il a souligné, par ailleurs, que le réseau a déposé plusieurs requêtes pour alerter les services de sécurité sur l'exploitation des enfants dans des réseaux de mendicité. Ces cris d'alarme sont restés sans suite.

Salima Akkouche

NORMALISATION

Les entreprises sommées de s'adapter aux règles internationales

Les entreprises industrielles devront tirer profit de la normalisation nationale et internationale. Normes qui, cependant, doivent s'adapter aux règles du jeu du commerce international si les ambitions des entreprises ne se limitent pas au seul marché national, ont assuré les experts, hier, lors d'une journée consacrée à la normalisation.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - «Nous ne pouvons ignorer cette évolution au niveau international et nous devons donc nous y adapter.

D'ailleurs, l'une des exigences pour l'accession à l'OMC est l'adoption d'un code de bonnes pratiques pour les normes qui ne doivent en aucun cas constituer des barrières non-tarifaires, non-douanières, autrement dit des obstacles techniques au commerce», a déclaré hier Chibani Ratiba, directrice générale de l'Institut algérien de normalisation (IANOR) qui intervenait lors de la 17e Journée nationale de normalisation, commémorée cette année sur le thème de la normalisation au service du développement industriel.

La responsable a expliqué de ce fait que le système national de normalisation, à travers l'établissement de normes et de règlements techniques appropriés, «se doit de veiller à permettre à l'industrie de garder un minimum vital d'autonomie dans l'interdépendance imposée par la mondialisation». Les experts de l'IANOR ont souligné en outre la nécessité de renforcer les bases normatives de l'industrie. Cette dernière, a expliqué la première responsable de l'IANOR, «a été mise à mal par l'amplification de la concurrence provoquée par l'ouverture du marché national». La responsable a déclaré que l'IANOR anime et coordonne 61 comités techniques nationaux aux seins desquels activent 600 représentants et experts intervenant au profit de l'ensemble des secteurs industriels pour leur proposer des solutions consensuelles.

Par ailleurs le système national de normalisation selon la directrice de l'IANOR a, à son actif, la production de plus de 7 000 normes relevant de domaines tels que la construction, la mécanique, la chimie, l'agroalimentaire, la santé, la sidérurgie et l'environnement.

Pour l'IANOR, l'année 2013 sera notamment consacrée au développement de ses capacités en matière de veille normative et réglementaire nationale et internationale à l'acquisition des licences pour l'exploitation et la distribution des normes étrangères comme l'API, l'ASME et l'ASTM en Algérie, ainsi qu'à la participation au réseau mondial d'information normative ISONET.

F.-Z.B.

L'ANALYSTE POLONAISE PATRYCJA SASNAL SE JOINT À LA VOIX OFFICIELLE

«L'Algérie est une île isolée qui a connu son printemps en 1988»

Encore une voix étrangère qui corrobore la thèse de l'exception algérienne face au torrent révolutionnaire qui s'est emparé de nombre de pays voisins, il y a deux ans de cela. Pour l'analyste polonaise Patrycja Sasnal, l'Algérie a connu son printemps il y a 24 ans de cela, en 1988, et en a payé chèrement le prix avec la sanglante décennie noire qui s'en est suivie au milieu des années 90.

M. Kebci –Alger (Le Soir) - L'analyste pour le compte du Polish Institute of International Affairs, qui a présenté, hier, au forum géostratégique du quotidien *El Moudjahid*, une approche comparative des expériences de transition démocratique entre son pays, la Pologne, et la Tunise et l'Egypte, reprend la thèse officielle de la spécificité algérienne dans le sillage de sa position en marge de ce qui est admis comme étant le printemps arabe, en référence aux soulèvements sanglants qui ont eu raison de bien de dictateurs dans nombre de pays arabes. La conférencière ira plus loin dans son appréciation en qualifiant l'Algérie d'«île verte et isolée» où, poursuivra-t-elle, «les libertés d'expression et de manifestation sont garanties». Tout le contraire de la réalité vécue au quotidien avec une fausse liberté médiatique, surtout concernant les médias lourds (radio et télévision), et des manifestations de divers acteurs sociaux et politiques qui ne se comptent plus et qui sont à chaque fois interdites quand elles ne sont pas réprimées.

Sasnal exprimera aussi sa profonde conviction quant à la spontanéité des soulèvements populaires enregistrés au niveau de certains pays arabes et ce, a contrario de l'avis répandu, du reste, selon lequel ces révoltes étaient commanditées par les USA, via leur sous-traitant dans la région, le Qatar, dans le cadre de leur GMO (Grand Moyen-Orient) à l'effet de renforcer Israël. C'est le contraire qui s'est produit, estimera-t-elle, puisque, selon elle, l'Etat hébreu est sorti plus affailbli qu'on ne le pense, et ne peut plus se targuer d'être le seul pays démocratique dans la région, ses voisins arabes ayant réussi, quoique dans la douleur, leur transition démocratique. Elle donnera en exemple les modèles tunisien et égyptien qui, dira-t-elle, ressemblent à bien des égards à celui de son pays, la Pologne. Les trois pays, soutiendra-t-elle, «ont en commun d'être des sociétés profondément religieuses ayant réussi à venir à bout de systèmes politiques oppressifs de façon pacifique». La conférencière rebondira pour affirmer que par ces expériences réussies, la Tunise et l'Egypte ont prouvé que l'Islam est finalement compatible avec la démocratie, à l'opposé de ce que plus d'une voix distillait ici et là.

M. K.